

# **REGLEMENT DE LA COURSE**

Les J3 Sports Amilly Athlétisme organisent les 10 kms d'Amilly, « La Bell' d'Amilly » le lundi 5 juin 2017 au stade Clériceau.

## **PARCOURS**

Une boucle de 1000m et DUO (un enfant et un parent) pour l'école d'athlétisme et les poussins  
Deux boucles, 2000m et DUO (un enfant et un parent) pour les benjamins  
Une course de 5000m pour les minimes et course populaire de cadets à vétérans  
Pour le 10km il y aura deux tours, deux boucles de 5 km sur route de campagne, avec l'arrivée sur la piste du stade Georges Clériceau.

## **AUTORISATION PARENTALE**

Les mineurs sont engagés sur la course avec l'autorisation d'un responsable légal.

## **DEPART ET ARRIVEE**

Le départ de toutes les courses se fera à proximité du parking du stade Georges Clériceau.

Les arrivées des courses se feront sur la piste.

Les départs seront donnés de la manière suivante.

Le 1000 m et 2 000 m partiront à 9 h40, (les catégories seront distinguées par des couleurs de dossard différentes, afin de les diriger soit sur l'arrivée soit sur la suite de leur course).

Le 10 kms et le 5 kms partiront à 10h00

## **COURSES**

Elles sont ouvertes à toutes les personnes des deux sexes, licenciées à la fédération FRANCAISE d'ATHLETISME, PASS RUNNING, ATHLE LOISIR. Présentation de la licence obligatoire. Pour les non licenciés ou venant d'une autre fédération sportive il faudra fournir une copie d'un certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition de moins d'un an.

Le 5 kms est ouvert aux catégories suivantes : minimes, cadets, juniors, espoirs, seniors, masters masculins et féminins. Le 10 kms est ouvert aux catégories suivantes : cadets, juniors, espoirs, seniors, masters masculins et féminins.

Les participants s'engagent à respecter les clauses du présent règlement et à accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par les organisateurs dans le respect des indications des commissaires de courses. Toute fraude entraînera la responsabilité du participant, voir son retrait de la course.

Une autorisation parentale pour les mineurs est nécessaire. Les foulées 1000m et 2000m ne seront pas chronométrées. Elles ne seront pas classantes (certificat médical non obligatoire).

## **CLASSEMENT**

Un classement individuel et par catégorie sera établi pour le 5kms et le 10kms.

## **RECOMPENSES**

Pour les courses des jeunes, médailles à tous les participants ainsi que des gadgets divers.

Pour le 5 kms, coupes et lots pour la première minime fille et le premier minime garçon. Pour les autres catégories, classement scratch. Coupes et lots pour les 3 premiers masculins et 3 premières féminines ainsi que les 1er masters homme et femme.

Pour les 10 kms, coupes et lots pour la première cadette et le premier cadet. Pour les autres catégories, classement scratch. Coupes et lots pour les 3 premiers masculins et 3 premières féminines ainsi que les 1er masters homme et femme.

(Récompenses non cumulables)

## **RAVITAILLEMENT**

Pour les 10 km : ravitaillement au 5ème km et à l'arrivée.

## **SECURITE**

Secouristes, signaleurs, commissaires, voiture (et/ou) moto ouvreuse et vélo balai.

## **VOIES UTILISEES**

La compétition se déroule sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront respecter les directives de l'organisation.

## **ENGAGEMENTS**

Ils se feront sur le site internet dédié : (mise en route pour le 1 avril) ou à l'aide de bulletins ci-joints, ils devront être obligatoirement accompagnés des droits d'engagement de 2 € pour les courses des jeunes, de 5 € pour les 5 km populaire (7€ sur place) et de 8 € pour les 10 km (11 € sur place).

## **RESULTATS**

Affichés en fin d'épreuve, les résultats seront accessibles sur le site internet du club.

## **ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE**

Les organisateurs et bénévoles seront couverts par une police souscrite auprès du AIAC  
COURTAGE

## **ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

## **FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

## **DROIT A L'IMAGE**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.

**Tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.**